

N°2023/116

Nouméa, le 2 mai 2023

OUVERTURE D'UNE ZONE DE BAIGANDE RESTREINTE ET SURVEILLÉE À LA BAIE DES CITRONS

Une zone de baignade restreinte et surveillée, délimitée par des bouées, sera ouverte à la Baie-des-Citrons à compter du vendredi 5 mai, 7 jours sur 7, de 8h45 à 16h. En dehors de ces horaires, la baignade reste interdite sur l'ensemble des plages.

Durant les campagnes de régulation (cinq jours de campagne, cinq jours de sauvegarde, soit dix jours) la Ville de Nouméa rappelle que la baignade ainsi que les activités nautiques, sur l'ensemble des plages, y compris la zone surveillée de la Baie-des-Citrons, sont interdites.

